

## DROIT

### Professeur.e / Droit – Droit d'auteur (1/12)

#### PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E

Le/la candidat.e est juriste de formation (niveau Master) et a une connaissance approfondie dans le domaine de la propriété intellectuelle et des matières relatives à l'art.

Il/elle fait preuve d'une expérience avérée et spécialisée tant au niveau de l'enseignement de ces matières au niveau supérieur que de sa pratique professionnelle.

#### DESCRIPTION DU COURS

Contenus indicatifs :

- Sources du droit d'auteur. Position parmi les différents droits intellectuels.
- Naissance du droit d'auteur - définition de l'œuvre protégeable.
- Durée et titularité du droit d'auteur.
- Quels droits ? Patrimoniaux et exceptions. Moraux (intégrité - divulgation - paternité).
- Les contrats : en général et les contrats règlementés.
- Internet et les nouvelles technologies : contexte et conséquences.
- Droit fiscal, droit de suite, droits voisins et procédures.

En contexte d'école d'art, le cours est entendu comme une initiation généraliste visant à permettre aux étudiant.e.s d'acquérir des réflexes / outils permettant (entre autres) de :

- protéger leurs créations et les commercialiser ;
- prendre conscience de leurs droits -moraux et patrimoniaux- et de leurs obligations
- avoir conscience des conséquences juridiques de l'exercice de leurs droits : internet , aspects fiscaux, etc.
- avoir connaissance des procédures en cas de litige

Le projet pédagogique tiendra compte du fait que le cours est donné au Q2 (2h/semaine) à l'ensemble des étudiant.e.s de Master toutes options confondues. Il veillera donc en particulier à son adaptabilité en termes de public, et aux applications multidisciplinaires de son propos.

#### PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Le dossier est adressé à Sébastien Herinckx, Gestionnaires des Ressources Humaines à l'ENSAV La Cambre via mail uniquement à l'adresse suivante : [sebastien.herinckx@lacambre.be](mailto:sebastien.herinckx@lacambre.be).

- Date limite de dépôt des candidatures via mail: 8 mai
- Commission de recrutement : entre le 13 et le 16 mai
- Conseil de gestion pédagogique : 19 juin
- Prise de poste : 14 septembre 2024

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 1/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier (cf. ci-dessus organisation spécifique sur un quadrimestre).